

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE PREFAILLES

Assemblée Générale du 11 août 2000

A 17h45, M. Michel THIBAUT, Président de l'A.P.P., déclare ouvert l'assemblée Générale de l'Association et présente son rapport moral :

« Monsieur le Maire,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

Vous êtes très nombreux à avoir répondu à notre invitation et je vous remercie de rester fidèles à une association créée il y a 67 ans et que j'ai l'honneur de présider, grâce à vous, depuis 10 ans. Je souhaite la bienvenue à ceux qui nous rejoignent, supposant en cela qu'ils croient en notre action et approuvent nos démarches que je résume ainsi :

Etre utile à PREFAILLES, favoriser son environnement, tenter d'y réduire les nuisances. En un mot, améliorer le cadre de vie, que l'on soit estivant ou sédentaire.

Je remercie Monsieur le Maire de sa présence ainsi que certains adjoints venus à titre privé (vifs applaudissements).

Le premier point de l'ordre du jour est l'approbation des P.V. des A.G. 1999 ordinaire et extraordinaire que je vous ai adressés en novembre dernier.

Une faute de frappe s'est glissée, malencontreusement, réduisant la subvention demandée pour le cinéma de 400.000 à 40.000 F. Vous aurez aisément rectifié cette erreur.

Il fallait bien sur, lire 400.000 F. Dont acte.

Je vous demande donc d'approuver ces P.V., si vous le voulez bien. L'approbation est votée, à main levée, à l'unanimité.

Puisque je vous présente un rapport, par définition, je me dois de faire référence au passé.

15 jours après notre A.G. 99, un séisme a secoué le conseil municipal avec la démission de la totalité des ses membres, à l'exception de M. Loysel, Maire. Les 10 démissionnaires, associés à 4 nouveaux postulants, furent réélus, dès le 1^{er} tour, le 17 octobre suivant. Situation bizarre, et pour le moins inédite, où l'A.P.P., spectatrice indépendante et tenant à son indépendance, s'est bien gardée d'intervenir, mais la tâche n'en a pas été facilitée.

A peine remise de cette tempête municipale, une vraie, celle-là, s'abat sur PREFAILLES le 26 décembre avec, en prime, la marée noire. Si notre station, depuis la nuit des temps, a connu d'innombrables tempêtes, jamais un tel désastre n'avait souillé nos côtes, hormis quelques dégazages intempestifs et sauvages, que vous avez tous plus ou moins subis depuis une trentaine d'années. Bon an, mal an, on s'en accommodait.

Présent à PREFAILLES pour les fêtes de fin d'année, j'ai pu constater, de visu, l'ampleur de la catastrophe et l'immense bonne volonté des premiers intervenants bénévoles et communaux.

Recueillant des informations que tout le monde attendait, j'ai pu vous adresser à tous, sauf évidemment aux résidents permanents, dès le 11 janvier, un état des lieux. A la suite, j'ai reçu de nombreuses et aimables lettres de remerciements auxquelles, je vous prie de m'excuser, je n'ai pu répondre. Au nom de vous tous, je me crois autorisé, vu le point de départ et l'état actuel des choses, à remercier tous ceux qui ont travaillé et se sont dévoués depuis 7 mois. Si tout n'est pas parfait, hélas, notre gratitude ira à certains organismes officiels, aux élus, aux bénévoles et aux services municipaux.

Pour l'anecdote, j'en conviens, l'A.P.P s'est associée et a approuvé un dépôt de plainte de l'UNARETZ, dont notre association est membre fondateur à l'initiative de mon prédécesseur M. CHALUMEAU. Coup d'épée dans l'eau sans doute, mais il fallait le faire pour le principe.

Après ce bref rappel d'événements malheureux, j'arrive à des sujets plus agréables.

Tout d'abord la montée de notre effectif qui passe de 199 adhérents en 99 à 251 au dernier pointage de 20 avril, soit une augmentation de plus de 26 %.

Certes, cet accroissement est la conséquence du nombre d'habitations qui est passé de 1520 à 1796 entre les 2 derniers recensements mais il n'est pas inintéressant de rapprocher le chiffre de 251 familles que nous représentons avec celui des 1060 habitants sédentaires, tous âges confondus. Ceci est très bien expliqué, au niveau des impôts locaux, dans l'avant dernière feuille d'information municipale. Si nous induisons quelques dépenses, nous apportons aussi la richesse.

Les services techniques municipaux ayant consacré une grande partie de leur temps aux effets de la marée noire, il m'a paru inopportun de présenter une liste de réalisations souhaitables. Mise sous le coude, elle ressortira le moment venu, surtout qu'au printemps prochain nous aborderons une période favorable. Souhaitons que l'estivage que nous sommes en majorité ne soit pas oublié dans les beaux programmes qu'on nous présentera. Promesses et engagements sont 2 choses différentes.

J'ai donc réduit l'action de l'A.P.P. à une demande de l'embellissement floral.

La commission de l'environnement a pu faire inscrire une somme de 20.000 F au budget primitif.

Vous êtes à même de juger des améliorations apportées :

- créations de zones paysagées, rue de la Fosse Auray et rue des Grenouilles,
- nouvelles plantations au parking de la Grande Rue et devant l'ancien SIVOM.
- Pose de vasques fleuries du plus bel effet sur la façade de la salle des fêtes.

L'avenue de la Plage ERIC TABARLY a vu son côté droit repensé et planté de rosiers et d'hortensias.

Un soin particulier a été apporté aux différents massifs existants et aux bacs fleuris de géraniums et pétunias.

Tout ceci pour notre plaisir à tous. Il serait souhaitable que cet effort soit poursuivi, pour que PREFAILLES ne souffre pas d'un déficit d'image dans ce domaine, en comparaison d'autres stations voisines de la Côte de Jade.

C'est pourquoi nous encourageons et participons financièrement, conjointement avec l'office du tourisme et la municipalité au concours des jardins fleuris.

Enfin, à la suite de la démolition des anciennes cabines de plage, la municipalité a fait monter un mur de parement, en pierres naturelles, identique à l'ensemble déjà édifié. Les balustrades de bois ont été repeintes dans leur totalité, ce qui donne un plus à la grande plage. Peut-être certains, comme moi, déploreront l'installation sur le sable d'un Algéco envahissant qui dénote dans le paysage. Remarque personnelle, je précise, qui n'engage que moi. L'occupation du domaine public ou maritime est soumise à certaines autorisations auxquelles je me suis autrefois plié, sans en abuser. Est-ce maintenant le cas ?

Je ne m'étendrai pas sur le futur mais je réitère les 3 questions que j'ai régulièrement posées :

- 1) Révision du POS ?
- 2) Problème du port de la pointe St Gildas ?
- 3) Destination du terrain Jallais ?

Une commission prospective a été créée au sein du conseil municipal. Où en est-elle de sa réflexion et des propositions éventuelles ?

J'ai oui-dire qu'un grand projet était dans l'air au cœur même de centre bourg. Ce n'est pas à nous, association, de colporter des bruits peut-être non fondés et de s'immiscer dans un domaine privé. Aussi, nous attendrons que l'information arrive sur la place publique, si je peux dire.

Je rappellerai, pour mémoire, les sujets qui nous préoccupent :

- La sécurité, le respect et l'application des arrêtés municipaux ;
- La circulation et le stationnement anarchiques.
- La lutte contre les nuisances sonores, en particulier celles causées par des cyclomoteurs débridés. De jeunes imbéciles, facilement identifiables, s'amuse à troubler la tranquillité des riverains. Circuit préféré : grande Rue, rue de la Mairie, rue Chauvet, rue du Haut-Préfailles.

Et tournez manège, en toute impunité !

- Les atteintes aux bonnes mœurs en un point particulier de la commune.

PREFAILLES est un lieu de vie ou de vacances privilégié. Nous nous attachons à ce qu'il le demeure, non comme une réserve d'indiens, mais en veillant à une évolution inéluctable mais maîtrisée. En prononçant ces paroles, je pense à nos enfants et petits enfants.

Je terminerai ce rapport moral en évoquant la journée que nous avons vécue ensemble le 15 août 99. Vous avez pu prendre connaissance des témoignages émouvants des sœurs d'Eric TABARLY auxquels je voulais vous associer.

Merci à ceux qui nous ont encouragés et soutenus dans cet hommage. C'est le meilleur souvenir que je garderai de ma présidence. Merci de m'avoir écouté. »

Le président donne ensuite la parole à Mme SAGER ? Trésorière pour le rapport financier.

Celle-ci donne, de façon détaillée, les chiffres du compte d'exploitation pour 1999-2000, à savoir :

- Solde créditeur au 10 août 99	553.82
- Recettes de l'exercice 99-00	7771.87
- Dépenses de l'exercice 99-00	6427.41
- Solde au 11 août 2000	1898.28

Des chiffres qui précèdent, il apparaît clairement que le résultat est trop serré pour permettre des dépenses supplémentaires. C'est ainsi que cette année la subvention habituelle de 2.000 F à la S.N.S.M. n'a pas été versée. En accord avec le comité directeur, considérant que la cotisation est restée inchangée depuis 7 ans, Mme SAGER propose à l'A.G. de porter cette cotisation de 30 à 40 francs. De nombreuses réactions saluent favorablement cette proposition et finalement la majorité des présents estime qu'il faudrait fixer la cotisation à 50 F, ce qui reste une somme modérée. La trésorière poursuivant son rapport rappelle que l'A.P.P. possède en SICAV la somme de 22.664,76 que depuis bien des années elle a voulu considérer comme une réserve en cas de dépenses exceptionnelles. Vives réactions et rires dans l'assistance estimant sans doute avec amusement que la mention de cette «réserve» aurait pu précéder la demande d'augmentation de cotisation. Sur les comptes-rendus des A.G. précédentes, cette réserve à toujours figurer explicitement.

Après de nombreuses interventions, (en particulier de MM Pierre Durand GASSELIN et Bernard MARCORELLES) ne mettant pas nécessairement en cause l'augmentation de la cotisation mais s'interrogeant sur l'intérêt de l'importance de cette réserve, le président rappelle qu'il était d'usage que l'A.P.P. vive sur ses ressources et non sur son capital.

L'ayant reçu de son prédécesseur, il a, voici 3 ans, posé la question au comité directeur de l'emploi possible de cette somme. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée mais il promet de la reposer. Il souligne que chaque envoi de courrier représente une dépense d'environ 1000 F et que les frais de fonctionnement sont incompressibles. Une augmentation de cotisation est donc nécessaire. Après tergiversation, l'assemblée vote pour une cotisation de 50 F à l'unanimité moins une voix.

L'ordre du jour se poursuit par l'élection du 1/3 sortant M. FERRAN étant démissionnaire, MM BOCQUIEN et THIBAUT sortants renouvelables, M. DAUVIAU présente sa candidature. Sont élus pour 3 ans : MM DAUVIAU, BOCQUIEN et THIBAUT à l'unanimité moins une abstention et une voix contre.

Le président donne la parole à M. le Maire, qui, reprenant les informations communiquées par M. THIBAUT dès le 11 janvier, apporte des précisions depuis 7 mois, sur les problèmes administratifs et financiers, sur les démarches entreprises et sur la situation actuelle.

Il souligne la solidarité de certaines communes, telles St HERBLAIN et ORVAULT qui ont envoyé matériel et personnels.

Il déplore l'effet néfaste des médias qui, à ses yeux, a fait plus de mal pour la saison touristique que la marée noire elle-même.

Interrogé sur le financement du matériel (en particulier des karchers), il précise que la commune n'en a pas fait les frais. Il indique également que le mazout récupéré n'a jamais été stocké, même provisoirement, sur le territoire de PREFAILLES. De son côté M. LERAY, conseiller municipal de la Plaine certifie que le dépôt provisoire de la Plaine n'avait pas été simplement recouvert mais totalement vidé et nettoyé.

Le président remercie M. le Maire pour son exposé et passe ensuite la parole à M. Paul BOURON, vice-président de l'A.P.P. lequel, très brièvement, propose à l'assemblée de réfléchir à l'esthétique des clôtures qui bordent les rues de PREFAILLES. Sans doute y aurait-il un gros effort à faire pour les rendre plus aimables au regard.

A la suite, M. Patrice DESAUBLIAUX intervient plus longuement au sujet de la sécurité, problème actuel et préoccupation du C.D. de l'A.P.P.

Les vols, les actes de vandalisme, les agressions entretiennent un sentiment d'insécurité croissant et il serait nécessaire d'organiser des moyens de prévention. Autrefois, PREFAILLES bénéficiait d'un poste de gendarmerie, supprimé à la faveur de «regroupement».

Curieux de savoir quel serait le recours en cas de nécessité, M. DESAUBLIAUX a contacté la gendarmerie de la PLAINE dont PREFAILLES dépend. Le poste n'est ouvert qu'à partir de 17 h 30. Le poste de PORNIC contacté a envoyé son appel à la ROCHE SUR YON qui, à son tour, l'a dirigé sur NANTES.

En cas d'urgence, être patient !!!

Ceci démontre qu'il serait très nécessaire d'avoir une police de proximité, pour la sécurité des biens et des personnes et pour la sécurité routière.

M. DESAUBLIAUX félicite M. le Maire pour l'efficacité de la surveillance de la Grande Plage.

On arrive ensuite aux questions diverses.

- M. GIRAUD : problème de corbeilles à papier à Port-Meleu
- M. le Maire : De nombreuses poubelles sont régulièrement brûlées, les employés communaux ne suffisent pas à la tâche. La position de la gendarmerie a évolué depuis 2 ou 3 ans. Leur politique a été régie par le nombre d'interventions qui se sont révélées être surtout nocturnes, ce qui explique la fermeture diurne du poste de la PLAINE. De plus les gendarmes sont en nombre réduit.
- Mme CORBIN : Crainte pour la sécurité des personnes fréquentant la crique devant chez elle (la Vigie), restes de béton déposés provisoirement il y a quelques années.
- M. le Maire : La commune va s'attacher à débayer les criques. Cela sera fait avec une grue. Seul point noir : le coût, 300 à 400.000 F aux frais du contribuable. Il y aura une remise en état complète de la côte.
- Mme BABUT : Fait part de son étonnement. D'après ce qu'elle entend, la limite de PREFAILLES serait Port-Meleu. Or, PREFAILLES se continue jusqu'à la plage de l'Etang. Elle pose 3 questions :
 - le conservatoire de la lande – des voitures stationnent dans les allées coupe feu.
 - La plage de CHOISEAU où l'on tolère des nudistes – Quel est le statut juridique de cette plage ? Quelle autorisation a été accordée et par qui ?
 - La côte entre Port-Meleu et l'Etang n'est pas sûre. Sa petite fille de 18 ans a été agressée physiquement par un «malade» et verbalement par 4 hommes jeunes, ce qui l'a traumatisée. Mme BABUT estime la mairie responsable et que les conseils tels que «il ne faut pas aller de ce côté là» ne sont pas une solution. Applaudissements.

- M. le Maire : Totalemment d'accord avec elle. Il se bat pour changer cet état de fait et régler la fréquentation. L'an passé, il s'est fait accompagner d'un adjudant de gendarmerie pour se rendre compte, étudier les accès et la circulation. Il a été horrifié de ce qu'il a vu : « une faune extraordinaire, abominable... »
Il s'est opposé à l'idée d'accorder une plage aux nudistes. Pour mobiliser la gendarmerie, il faut porter plainte par des témoignages écrits.
- M. FULTON : signale que PREFAILLES est sur Internet avec la mention «plage de nudiste ».
- M. EURVIN : Propriétaire de 2 terrains sur cette côte, s'y est rendu avec sa femme et, à sa grande surprise, a du battre en retraite.' « j'ai cru que nous nous trouvions dans le film Baise-moi » Brouhaha et éclats de rire.
- M. Y. DUBREIL : Félicite M. le Maire pour l'amélioration de la saison. Il souhaite la réfection de la route entre la grande plage et Port-Meleu.
- M. le Maire : Très conscient du problème. Une étude de la circulation sur la corniche est nécessaire. Il y aura sans doute suppression d'un des sens de circulation.
- Le Président : Convient que l'intérêt général prime sur les problèmes posés aux riverains.
- M. TOUCHARD : Evoquant les nuisances sonores, se demande si «l'animation à la mode » n'est pas simplement l'imitation de ce qui se fait partout et s'interroge sur «ces demandes de jeunes » invoquées. (quel âge, où vivent-ils, combien sont-ils, que demandent-ils exactement ?).
Il pense qu'une réflexion précise sur le caractère de la station préfaillaise, sur les besoins réels des jeunes estivants devrait être menée sans oublier ceux des moins jeunes. Il suggère un questionnaire envoyé aux propriétaires et qui pourrait être prolongé par l'Office du Tourisme et la municipalité.
- Mme LOCHEN : Réglementation de la circulation dans la Grande rue et son non-respect.
- M. DAUVIAU : Ajoute la rue du Haut Préfaillies.
- M. le Maire : Répond qu'il faudrait sévir mais qu'il n'y a point de gendarme...Rires.
- Le Président : Ajoute que beaucoup dans la salle sont fautifs et que nombreux, avec lui, sont parfois contrevenants, qui prennent les sens interdits ou évitent de contourner la fontaine en bas de la rue Chauvet. Faute avouée est à moitié pardonnée. Rires.
- M. B. MARCORELLES : Demande pourquoi l'on a pas abordé les sujets prévus par les 3 questions du Président (rapport moral)
- Le Président : Les a cités «pour mémoire » dit-il, car on n'y répond jamais.
- M. le Maire : A propos du terrain JALLAIS signale les difficultés d'accès. La mairie a reçu 2 propositions pour des accès ce qui permettrait de construire sur ce terrain. A suivre...

Le Président lève la séance à 19 h 45 et invite l'assemblée au pot de l'amitié, à l'ombre dans le jardin.